Séance de Conseil Municipal du 5 avril 2019 Compte-rendu sommaire

<u>Membres présents :</u>

GALLAY Gilbert GALLAY Cyrille
MICHAUD Maurice REQUET Isabelle
MOREL Nicolas HAUTEVILLE Jérôme
GRENAT Eric REQUET Patrick

Membre excusé: GALLAY Dany (donne procuration à Isabelle Requet)

Membres absents: DUPONT Frédéric, GUERINEAU Kévin

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Accord à l'unanimité.

Travaux sécurisation hameau du Cruet

Suite à la consultation et l'analyse des offres, l'entreprise Acro BTP ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, s'élevant à 273 340.00 € HT a été retenue pour réaliser les travaux de sécurisation au hameau du Cruet. Accord à l'unanimité.

Une subvention au titre de la DETR a été accordée pour un montant de 112 496 €.

Travaux accessibilité PMR Mairie Ecole

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation les offres sont en cours d'analyses.

Le dossier de DETR présenté pour ces travaux n'a pas été retenu.

Vote des budgets 2019

Présentation est faite des budgets 2019.

Budget Commune:

Fonctionnement : 668 432.57 Euros Investissement : 1 083 604.77 Euros

Budget Eau/Assainissement:

Fonctionnement: 168 410.00 Euros Investissement: 194 401.23 Euros

Budget Bailleur:

Fonctionnement : 9 594.90 Euros Investissement : 3 966.62 Euros

Votés à l'unanimité.

Déclassement d'une partie du domaine public hameau de Pombourg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'échange de terrains au hameau de Pombourg pour permettre la réalisation d'un parking. Cet échange touche un terrain communal faisant partie du domaine public communal, il y a lieu de la déclasser pour l'intégrer au domaine privé de la commune et pouvoir réaliser l'échange. Accord à l'unanimité.

<u>Déclassement d'une partie du chemin de La Chavanette</u>

Un géomètre doit venir mesurer l'emprise du chemin à déclasser. Le nouveau terrain sera ensuite acheté par Maurice Michaud. Accord à l'unanimité.

Versement par l'AFP d'une partie de la location perçue auprès du nouvel alpagiste de Tréchauffé

La commune étant propriétaire des bâtiments d'exploitation de Tréchauffé, l'AFP versera une partie de la location, soit la somme de 2 000.00 € pour l'année 2019. Cette location sera indexée chaque année sur la variation de l'indice national des fermages, publié par arrêté ministériel.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Le Maire GALLAY Gilbert